



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2020-06-D-14-fr-2

Orig. : FR



## Décisions de la réunion extraordinaire du Comité pédagogique mixte du 5 juin 2020

---

Approuvées par la Présidence espagnole 2019-2020

### **III. POINTS**

#### **1. COVID-19 – Suivi du Conseil supérieur et préparation de l'année scolaire 2020-2021 (2020-05-D-25-en-1) – A. BECKMANN**

Le Comité pédagogique mixte a examiné le document 2020-05-D-25-en-1. L'impact potentiel de la pandémie de COVID-19 sur l'année scolaire et les mesures à prendre pour atténuer les risques liés à la pandémie ont fait l'objet d'un échange de points de vue.

Le Comité pédagogique mixte décide de donner mandat au Bureau du Secrétaire général afin de mettre sur pied une « Task force » composée de représentants:

- des Inspecteurs des cycles maternel, primaire et secondaire,
- des Directeurs des Ecoles européennes,
- des Directeurs adjoints des cycles maternel, primaire et secondaire des EE.
- des Directeurs des Écoles européennes agréées,
- de la Commission européenne,
- du CPIE (1 maternel/primaire et 1 secondaire),
- et d'Interparents ainsi que
- des membres du personnel du Bureau du Secrétaire général.

Lors de ses travaux, la « Task force » évaluera également les suggestions formulées par certains membres du Comité pédagogique mixte.

La « Task force » devra présenter au Conseil supérieur pour approbation, par la voie de procédure écrite, fin juillet au plus tard, une évaluation des risques et des propositions concrètes pour atténuer les risques pour l'année scolaire 2020-2021.